

Le P'tit Walhérois

Anthée - Falaën - Gérin - Onhaye - Serville - Sommière - Weillen

Trimestriel
Communal

Décembre 2019


Onhaye




**Onhaye
Développement
Rural**

Calendrier des réunions page 2

Photo: Jean Elleboudt

*Editeur responsable: Administration Communale: Hélène Rouyre
Réalisation et impression: CARP Imprimerie - Philippeville - 071 662 128*

ALE

Vous pouvez bénéficier des services d'un prestataire ALE pour réaliser certains travaux (aide au petit entretien de jardin, petits bricolages, garde malade,...).

D'autres services sont aussi accessibles aux associations de l'entité (nettoyage) ainsi qu'aux établissements d'enseignement (surveillance des repas de midi, ...).

Prix modique de **5,95 € de l'heure**. Un chèque ALE correspond à une heure de travail.

L'inscription est totalement gratuite. **N'hésitez pas à nous contacter !!!**

ALE ONHAYE - rue Albert Martin, 3 - 5520 ONHAYE

Permanences : le lundi de 8h30 à 12h - le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

Tél : 082 610 428 - Fax : 082 646 085 - E-mail : ale.onhaye@cpas-onhaye.be



Agence Locale
pour l'Emploi

Etat civil

Ils sont nés :

Noë SURAHY de Falaën • Baptiste BARJONNET AMANT d'Onhaye • Gabriel ALVES RIBEIRO de Weillen
Julian NETTO d'Onhaye • Julia CLEDA d'Onhaye • Eléore BARBEAUX de Sommière
Maria FRANCCART de Sommière

Ils se sont mariés :

Quentin VERBEEREN de Wanlin et Coralie CADOR d'Onhaye
Olivier LONDOT et M^{me} Muriel DENIS d'Onhaye

Ils nous ont quittés :

Pierre MAHY de Falaën • Oliva HERPOL de Sommière • Marie MELOT de Sommière
Colette GERMAIN de Gérin • Catherine MAROQUIN de Sommière • Christian MARTIN d'Onhaye
Omer MATHIEU de Sommière

Ordre du jour - Conseil communal

Date du prochain Conseil Communal : 19/12/2019.

L'ordre du jour des différents Conseils Communaux est consultable aux valves communales, dans la rubrique événements du site internet www.onhaye.be ou peut être envoyé sur demande à l'adresse suivante :

luc.gregoire@commune-onhaye.be.

Les procès-verbaux des Conseils communaux sont également consultables sur le site internet de la Commune.

Ramassage des encombrants :

Les services communaux effectueront le ramassage des encombrants les

**lundis 20 avril, 10 août
et 16 novembre 2020**

Toute personne désirant bénéficier de leur passage est priée de le communiquer par écrit à l'Administration Communale. La redevance est fixée à 20€ avec un maximum de 2 m³ par ménage.



Onhaye
Développement
Rural

Venez donner votre avis !

Calendrier des réunions d'Information et de Consultation de la population

ANTHEE mardi 03 mars Salle de l'ancienne Ferme Delhalle	FALAE mardi 10 mars Salle Les Echos de la Mollignée	GERIN mardi 17 mars Salle Su-l'Wéz
ONHAYE mardi 24 mars Salle du Conseil communal	SERVILLE mardi 31 mars Eglise	SOMMIERE mardi 21 avril Salle du Sportzone
WEILLEN mardi 28 avril Salle Joseph de Giey	Toutes les réunions débuteront à 20h précises.	Si vous n'êtes pas libre le jour de la réunion dans votre village, n'hésitez pas à venir dans un autre village.

www.onhayedepveloppementrural.info



Onhaye

Onhaye
Développement
Rural

IMPACT

FRW

Calendrier des collectes

	Décembre	Janvier	Février	Mars
Sacs bleus PMC	12, 27	9, 23	6, 20	5, 19
Papiers-cartons	17	14	11	10

Sommaire

■ Dans ma commune	P. 2
■ Le mot du Bourgmestre	P. 3
■ Vie Politique	P. 4 à 10
■ Culture	P. 11
■ Nos écoles	P. 12 et 13
■ Agenda détach.	P. 13 à 16
■ Vie associative	P. 17 à 21
■ Sports	P. 22 et 23
■ Environ./Urbanisme	P. 24 et 25
■ Travaux	P. 26
■ Enfance et jeunesse	P. 26

Chères Walhéroises,
Chers Walhérois,

Comme dans toutes les communes de Wallonie, la fin de l'année correspond à la préparation du budget de l'année prochaine. Onhaye n'échappe pas à la règle. Vous pouvez le lire ou l'entendre dans les médias : les communes doivent supporter des charges supplémentaires liées à de nouvelles missions. Pour 2020, la prudence est de rigueur mais je peux annoncer quelques bonnes nouvelles : les dotations tant à la Zone de Police qu'à la Zone de Secours ne seront pas en augmentation. Pas d'inflation non plus dans la dotation communale octroyée au Centre Public d'Action Sociale.

La maîtrise des coûts du financement des cultes et des bâtiments liés est également un enjeu qui préoccupe les communes. Avec des questions pas simples à résoudre : comment garantir un droit coulé dans la Constitution ? Comment entretenir un patrimoine architectural, culturel et historique important, au-delà des convictions individuelles des uns et des autres ?

Depuis 2013, le GEFON (Groupe d'Entraide des Fabriques d'Onhaye) existe pour faciliter l'entraide sur le plan administratif et rationaliser certaines dépenses. Une étape nouvelle va être franchie en préparant la fusion des différentes fabriques, en phase avec les autorités religieuses et l'évolution de la société.

Et à propos de l'évolution de la société, l'année qui s'achève a été notamment marquée par le développement de la prise de conscience environnementale. Les mandataires politiques ne peuvent l'ignorer. Cette préoccupation va déterminer certaines actions, certains projets mais aussi certaines pratiques quotidiennes dans le futur. C'est dans cette optique que le service « travaux » de la commune vient de se soumettre à un audit environnemental. Cette mission confiée au BEP Environnement devra nous permettre d'intégrer de bonnes pratiques dans les gestes posés par nos ouvriers communaux, mais aussi dans l'organisation de leur travail.

Je suis convaincu de l'utilité d'une telle démarche car je pense que la multiplication des « petits gestes » est utile pour notre cadre de vie, pour notre environnement. A ce sujet, j'en profite pour remercier les habitants de la commune qui, inlassablement, ramassent les déchets lors de leur promenade dans les bois et campagnes. Ces ambassadeurs de la propreté travaillent en collaboration avec notre service qui vient ensuite enlever les sacs de déchets à un endroit convenu. Un travail de l'ombre, souvent ingrat, qui mérite un immense merci !

La fin de l'année, c'est aussi le moment des échanges de vœux : je vous adresse, Chères Walhéroises, Chers Walhérois, mes souhaits de bonheur, santé et prospérité pour les douze mois à venir.

Etant et restant à votre écoute,

**Le prochain
P'tit Walhérois paraîtra
le 28 février 2020.**

Vos articles sont
à envoyer uniquement à
ptitwalherois@commune-onhaye.be
**pour le 10 février 2020
au plus tard**



Christophe Bastin,
Votre dévoué Député-Bourgmestre,
0497 188 946

Résumé du Conseil Communal du 18 juillet 2019

1. UREBA exceptionnel PWI - remplacement châssis école d'Anthée - mode de passation du marché - cahier spécial des charges

Le Conseil Communal a décidé :

- d'approuver le cahier des charges UREBA exceptionnel PWI - 2019 et le montant estimé du marché pour le remplacement des châssis école Anthée, établis par le bureau d'architecture Guy Colson. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 71.069,61 € TVAC.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service public de Wallonie - Directement générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'énergie.

2. UREBA exceptionnel PWI - remplacement châssis école de Sommière - mode de passation du marché - cahier spécial des charges

Le Conseil Communal a décidé :

- d'approuver le cahier des charges UREBA exceptionnel PWI - Châssis école de Sommière et le montant estimé du marché pour le remplacement des châssis école de Sommière, établis par le bureau d'architecture Guy Colson. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 65.894,29 € TVAC.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

3. UREBA exceptionnel PWI - remplacement châssis école de Falaën - mode de passation du marché - cahier spécial des charges

Le Conseil Communal a décidé :

- d'approuver le cahier des charges UREBA exceptionnel PWI - Châssis école de Falaën et le montant estimé du marché pour le remplacement des châssis école de Falaën, établis par le bureau d'architecture Guy Colson. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.954,34 € TVAC.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

4. Installation antenne Orange à l'église d'Anthée - approbation contrat de bail

Le Conseil Communal a décidé d'approuver, par 7 voix pour 3 contre, le contrat de bail, ainsi que les plans des futures installations d'une station relais de télécommunication dans le clocher de l'Eglise d'Anthée.

La Liste ECI demande de diminuer le rayonnement pour l'école, car il y a 4 antennes et qu'il faut multiplier par 4 le rayonnement, car leur puissance est cumulée. Le collège mesurera le rayonnement après installation pour vérifier s'il ne dépasse pas le rayonnement annoncé.

5. Véhicules service voirie : déclassement et vente véhicules voirie

Considérant les frais de réparation disproportionnés par rapport à la valeur résiduelle des véhicules Renault Master double cabine immatriculé en 2006 et Renault Kangoo immatriculé en 2000, le Conseil Communal a décidé :

- à l'unanimité, de déclasser le Renault Master et le Renault Kangoo.
- par 9 voix pour, 1 abstention, charge le collège communal de procéder à la vente du Renault Master et du Renault Kangoo au montant minimum de 500 €.

6. Véhicules service voirie : décision acquisition - mode de passation du marché

Le Conseil Communal a décidé :

- de faire l'acquisition d'une camionnette simple cabine et avec benne basculante et d'une camionnette de 500 kg de charge utile en passant par le marché SPW pour un montant estimé de ce marché s'élève à 46.099,06 € TVAC.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2019, service extraordinaire, et d'augmenter ce crédit lors de la prochaine modification budgétaire d'un montant de 1.099,06 €.

7. Matériel informatique et regroupement de l'infrastructure informatique en un seul rack - décision acquisition - mode de passation du marché

Le Conseil Communal a décidé :

- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de consulter l'opérateur économique suivant, CIVADIS, vu l'absence de concurrence pour raisons techniques, dans l'exécution du marché.
- de financer cette dépense par le budget extraordinaire de l'exercice 2019.

8. Plaine de jeux de Weillen : approbation projet - mode de passation du marché

Le Conseil Communal a décidé à 7 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver la description technique et le montant estimé du marché "Aménagement d'un espace récréatif

intergénérationnel au « Grand Jardin » de Weillen», établis par le Secrétariat. Le montant estimé s'élève à 25.000,00 € TVAC.

- de conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019.

9. Fabriques d'église - compte 2018

Le Conseil Communal a arrêté le compte de l'établissement cultuel d'Onhay, pour l'exercice 2018, comme suit :

Recettes: 18.790,84 €

Dépenses: 5.205,79 €

Résultat: 13.585,05 €

Intervention communale: 5.698,63 €

Le Conseil Communal a arrêté le compte de l'établissement cultuel de Gérin, pour l'exercice 2018, comme suit :

Recettes: 27.423,79 €

Dépenses: 13.638,45 €

Résultat: 13.785,34 €

Intervention communale: 14.911,61 €

10. Commission communale de constat de dégâts aux cultures (CCCD) : renouvellement

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité, de désigner M. André Willem et Frédéric Papart comme experts agricoles pour la commission communale de constat de dégâts aux cultures.

11. AISDE - désignation membre conseil d'administration

Le Conseil Communal a décidé, à l'unanimité de désigner M. Olivier Baudoin, apparenté MR en tant que représentant au Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale des Services de Distribution d'Eau (A.I.S.D.E.).

Cette désignation est valable jusqu'au renouvellement complet des conseils communaux.

12. Repobel - approbation convention

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention à passer avec Repobel pour les reproductions sur papier (photocopies et impression) d'oeuvres protégées par le droit d'auteur et d'éditions.
- d'opter pour le calcul suivant : nombre total d'agents administratifs (en ETP) en 2018 X 13,30 € hors TVA.

13. Décision tutelle - information

Le Conseil Communal a pris acte de la décision de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives rendant pleinement exécutoire la décision du Conseil communal du 16 mai 2019 relative à l'adhésion à la centrale d'achat de désignation d'un DPO par la ville de Dinant.

14. Questions écrites d'actualité au collège communal

Questions écrites d'actualité envoyées au Collège Communal par la liste ECI.

Gobelets réutilisables

Les fêtes battent leur plein, les déchets s'amoncellent. Où est-on ?

Rappel du PV du 06/06/2019 : « Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de continuer l'étude de ce dossier en collaboration avec les conseillers ECI et le conseiller en environnement de la commune ».

M^{me} Hélène Rouyre, échevine, informe le groupe ECI que c'est un dossier qui mérite réflexion. Ce dossier est à l'étude et le groupe ECI sera consulté.

Salles pour comités

Espace dans ses murs, les comités attendent.

Rappel du PV du 22/05/2019 :

« La convention concernant la location de la salle de la ferme d'Anthée est reportée et sera inscrite à un prochain Conseil communal. Une concertation préalable avec les différentes associations du village sera organisée. »

Qu'en est-il des concertations alors que les comités organisent leurs fêtes ? Pouvez-vous définir un agenda ?

L'échevine responsable étant absente, une réponse écrite leur sera envoyée dans un délai de 30 jours à dater de la réception de leur question.

Brasserie Miavoye

Notre administrateur nous a informé qu'il n'y avait pas de candidat pour reprendre la brasserie. Que va-t-il en être au niveau budgétaire avec la perte de recette locative de 1.000 € mensuel ?

Le Président informe le groupe ECI qu'ils ont un représentant dans l'Asbl et que les conseillers devraient s'adresser à leur représentant.

M. Bouchat précise que sa demande concerne l'impact budgétaire pour la commune et reproche l'absence de cahier des charges pour la désignation d'un gestionnaire.

Le Président précise que l'appel a été fait dans les règles, que l'Asbl n'est pas responsable de la séparation des anciens gérants. M. Gérard précise que les gérants avaient su recréer une dynamique avec les clubs. Le Président précise que l'Asbl va rencontrer 3 clubs qui sont volontaires pour la gestion de la brasserie et que la perte ne sera

pas de 1.000 €, car la location concerne la brasserie et le logement qui sera reloué.

Traversée de Falaën - Attention danger

ECL est déjà intervenu sur le sujet à plusieurs reprises sur le sujet de la traversée de Falaën.

Un riverain nous a relaté que la demi sphère de 20 kg écartant les camions de sa façade a une nouvelle fois été malmenée et a atterri à 1 mètre cinquante des pieds de son fils. Ce dispositif ne semble pas écarter le danger et au contraire constitue lui-même un risque.

Ce même riverain attend une réponse à ses pas moins de quatre courriers. Tout citoyen a droit à une réponse, fut-ce un accusé de réception.

J'ai également assisté à une réunion de concertation avec les institutrices dont celle de Falaën qui s'inquiétait du danger de la vitesse et des camions entre autres.

J'ai dressé un rapport ci-joint qui démontre que la problématique doit à notre sens être prise au sérieux.

Le collège compte-t-il réellement intervenir dans un des plus beaux villages de Wallonie ? Allez-vous attendre un accident pour prendre la mesure du danger auxquels riverains et enfants sont soumis chaque jour ?

En ne répondant pas aux courriers multiples, la commune ne risque-t-elle pas d'être mise en cause et devoir répondre à un procès avec l'argent des contribuables ?

Le Président informe le groupe ECL que le dossier a été transmis à l'assureur de la commune.

Une réponse écrite leur sera envoyée dans un délai de 30 jours à dater de la réception de leur question.

Le collège va interroger le responsable du service circulation de la zone de police Haute-Meuse sur cette problématique.

Résumé du Conseil Communal du 19 septembre 2019

1. Finances CPAS - MB n°1/2019

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

■ Article 1 :

La délibération du Conseil de l'Action Sociale du 8 juillet 2019 relative à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019, est approuvée.

Les montants sont les suivants :

Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	1.140.517,29 €	1.140.517,29 €	
Augmentation	112.670,70 €	60.079,43 €	52.591,27 €
Diminution	73.291,27 €	20.700,00 €	-52.591,27 €
Résultat	1.179.896,72 €	1.179.896,72 €	0,00 €

■ Article 2 :

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président du CPAS et la Directrice générale du CPAS.

■ Article 3 :

Conformément aux dispositions en vigueur, un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province.

2. Aide à la Promotion de l'Emploi - réception points du CPAS pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 - PL n°14274/09

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de recevoir les 17 points cédés par le CPAS pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

3. Aide à la Promotion de l'Emploi - acceptation points supplémentaires cédés par le CPAS pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 - PL14274/09

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de recevoir les 7 points supplémentaires cédés par le CPAS pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

4. Aide à la Promotion de l'Emploi - demande de renouvellement "besoins spécifiques" n° PL-18227/003 - "Plan Cohésion Sociale"

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 9 octobre 2014 qui prévoit la prolongation des appels à projet relatifs au "Plan de cohésion Sociale", le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de solliciter une demande de prolongation de besoins spécifiques pour son antenne sociale, de 1 point pour un équivalent temps plein pour une durée de 24 mois à partir du 1/1/2020.

5. Aide à la Promotion de l'Emploi - demande de renouvellement "besoins spécifiques" n° PL - 04385/010 - "Habitat Permanent"

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 9 octobre 2014 qui prévoit la prolongation des appels à projet relatifs au "Plan Habitat Permanent", le Conseil Communal a décidé de solliciter une demande de prolongation de besoins spécifiques pour son antenne sociale, de 5 points pour l'engagement de 0,5 équivalent temps plein pour une durée de 12 mois.

6. Rénovation de la toiture de la roue à aubes de Gérin - approbation projet - mode de passation du marché - inscription budgétaire

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Rénovation de la toiture de l'ancienne roue à eau de Gérin", établis par le Secrétariat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 23.000,00€ TVAC.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019
- ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

7. Acquisition chalet - décision - mode de passation du marché - inscription budgétaire

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la description technique pour l'acquisition de 10 chalets en bois et le montant estimé du marché "Acquisition chalets en bois", établis par le Secrétariat. Le montant estimé s'élève à 30.000,00€ TVAC.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- d'inscrire les crédits à la prochaine modification budgétaire.

8. Commission communale de constat de dégâts aux cultures (CCCD) 2019-2024 : ajout 2 experts communaux.

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité, de désigner Jérôme Degroote et Pierre Scohy comme experts agricoles pour la commission communale de constat de dégâts aux cultures déjà constituée de Olivier Baudoin (SPW), André Willem et Frédéric Papart (commune), Denis Procureur (SPW-Agriculture), un représentant du SPF-Finances.

9. Contrat Rivière Haute-Meuse : projet de Protocole d'Accord 2020-2022 / proposition d'actions pour la Commune d'Onhaye

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité, d'approuver le protocole d'accord et les propositions d'actions pour la période 2020-2022 soumis par le Contrat Rivière Haute-Meuse.

10. Règlement-redevance sur le service de l'accueil extrascolaire

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1^{er}** : Il est établi, pour les exercices 2019 à 2025 inclus, une redevance communale sur le recours au service de l'accueil extrascolaire organisé par la commune dans les écoles communales, de 16 heures 30 à 18 heures pour les jours scolaires, et le mercredi de 13 heures à 18 heures.
- **Article 2** : La redevance est due par la (les) personne(s) qui exercent l'autorité parentale sur les enfants. Elle est due par enfant et par demi-heure ou fraction de demi-heure de fréquentation. La redevance n'est pas due à partir du 3^{ème} enfant de la même famille fréquentant l'accueil extrascolaire.
- **Article 3** : La redevance est fixée à 0,50€ par demi-heure ou fraction de demi-heure.
Pour les accueils en dehors des plages horaires susvisées, la redevance est fixée à 5€ par quart d'heure ou fraction de quart d'heure de fréquentation.
- **Article 4** : La redevance est payable au comptant, contre remise d'une quittance, par un système de carte prépayée acquise de manière anticipative.
- **Article 5** : Le présent règlement annule et remplace le règlement-redevance voté par le Conseil communal le 23 octobre 2018.
- **Article 6** : Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
- **Article 7** : Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

11. Vente de bois automne 2019

Le Conseil Communal a décidé d'approuver à l'unanimité :

- les coupes de bois de chauffage (lots n°1 à 6) au montant estimé à 694,37€ pour la vente de l'automne 2019 sur la commune d'Onhaye, établie par le DNF.
- les clauses particulières pour les lots de bois de chauffage à adopter en complément aux conditions du cahier spécial des charges pour les ventes de bois des Administrations subordonnées du 7 juillet 2016.
- le catalogue des lots mis en vente.

12. Règlement complémentaire de roulage - dispositif surélevé

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1^{er}** : D'approuver le règlement complémentaire de circulation routière visant à réaliser des travaux d'aménagement de sécurité, à savoir :
 - dans la rue Hinrau des dispositifs seront placés afin de sécuriser le passage piéton qui sera posé dans la continuité du nouveau sentier qui va vers le football, à savoir :

- L'établissement d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n°14 via les marques au sol appropriées ;
- L'établissement d'un dispositif surélevé de type « ralentisseur de trafic » porté à la connaissance des conducteurs par des signaux A14, F87 et les marques au sol appropriées à hauteur :
 1. Du poteau électrique n°527/0035
 2. De l'immeuble n°12
- dans les rues du Forbot et du Beau-Site, deux dispositifs surélevés sont placés afin de diminuer la vitesse. La mesure est matérialisée par des signaux A 14 et F87 et des marquages au sol appropriés à hauteur des poteaux électriques n°527/0039 et 527/0054 pour la rue Forbot et à hauteur des poteaux électriques n°527/0046 et 527/0050 pour la rue Beau-Site.
- dans la rue de Chession un dispositif sera placé afin de limiter la vitesse dans l'entrée du village :
 - L'établissement d'un dispositif surélevé de type « ralentisseur de trafic sinusoïdal » entre les poteaux électriques n°527/00485 et 527/00486 porté à la connaissance des conducteurs par des signaux A14, F87 et les marques au sol appropriées.
- dans la rue Les Communes, il convient également d'ajouter ce qui suit :
 - L'établissement de zones d'évitement striées triangulaires d'une longueur de 7m réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5m, disposées en effet de porte avec la priorité de passage pour les conducteurs montant la rue via le placement de signaux A7, D1,B19,B21 et les marques aux sol appropriées à hauteur :
 3. De l'immeuble n°2
 4. De l'immeuble n°19

■ **Article 2 :** Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

13. Location terrains agricoles - approbation cahier des charges

Le Conseil Communal a décidé d'arrêter à l'unanimité le cahier des charges, les clauses et conditions de location de terrains agricoles communaux

14. Résiliation bail à ferme parcelle sise à Weillen

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser la résiliation du bail à ferme avec le locataire de la parcelle sise à Weillen, section C, n°38E/ partie d'une contenance de 68 a 18 ca ;
- d'approuver le projet d'acte de résiliation du bail à ferme ;
- de charger le Collège communal de l'instruction de ce dossier.

15. Résiliation bail à ferme parcelles sises à Onhaye et location publique

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser la résiliation du bail à ferme avec les locataires des parcelles sises à Onhaye, 1ère division, cadastrées section A, numéro 41 P pour 29 a 51 ca, numéro 85 pour 22 a 06 ca et numéro 86 H pour 1 ha 60 a 95 ca ;
- d'approuver le projet d'acte de résiliation du bail à ferme ;
- de remettre les parcelles de terrain sises à Onhaye, 1ère division, cadastrées section A, numéro 41 P pour 29 a 51 ca, numéro 85 pour 22 a 06 ca et numéro 86 H pour 1 ha 60 a 95 ca en location publique sous le régime du bail à ferme ;
- le cahier des charges approuvé par le Conseil communal en sa séance du 19 septembre 2019 régira la présente location ;
- de charger le Collège communal de l'instruction de ce dossier.

16. Navette rurale/Approbation du règlement

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver le règlement d'ordre intérieur de la navette rurale prise en charge globalement par l'administration communale via son Plan de Cohésion Sociale.

17. Fabrique d'église de Sommière - compte 2018

Le Conseil Communal a arrêté le compte de l'établissement culturel d'Anthée, pour l'exercice 2018, comme suit :

Recettes: 19.254,72 €

Dépenses: 7.808,13 €

Résultat: 11.446,59 €

Intervention communale: 00,00 €

18. Décisions tutelle - information

Le Conseil Communal a pris acte des décisions de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives approuvant les décisions du Conseil communal suivantes :

- Délibération du 18 avril 2019 établissant une redevance relative au règlement de gestion et d'occupation des salles communales.
- Délibération du 6 juin 2019 approuvant la modification budgétaire n°1/2019.

19. Régulation camion Falaën

Point d'actualité demandé par le groupe politique ECI.

Le Groupe ECI remet une pétition a récolté une centaine de signatures, informe que les enseignantes en COPA-LOC ont également souligné le danger que représente la circulation aux abords de l'école et que l'institut VIAS interrogé par un riverain leur a apporté des réponses qui sont communiquées au conseil communal.

Le Bourgmestre informe M. Bouchat qu'il est déjà intervenu sur ce sujet.

M. Bouchat l'informe que le cadre de vie à Falaën souffre du passage des camions, qu'à Onhaye il y a bien une interdiction qui n'affecte pas le commerce. Il demande pourquoi ne pas l'étendre à Falaën et Sommière, étudier un plan de mobilité et avoir une réflexion en sur l'interdiction des camions en transit.

Le Bourgmestre l'informe qu'il ne parlera pas du problème spécifique de la maison car ce dossier est en justice.

On aura toujours des tracteurs et camions qui passeront, M. Bouchat demande de réserver le passage des camions à la circulation locale. Pourquoi la commune ne fait pas une étude ?

Le conseil décide d'étudier la possibilité d'interdire le transit des poids lourds pour les différents villages.

20. Antenne GSM Anthée

Point d'actualité demandé par le groupe politique ECI.

Question de M. Bouchat "Je tiens d'abord à préciser que nous ne sommes pas opposés au développement d'antenne GSM sur notre territoire mais bien sur la localisation particulière à Anthée.

Le débat dépasse la simple approbation de la convention. Sur cette dernière d'ailleurs, il eut été prudent d'y prévoir certaines modalités en cas de dépassement de la norme (sanction, remise immédiate à la norme ou dénonciation du bail).

Le collège ne semble pas être attentif à ce genre de chose. S'il devait dénoncer la convention rien n'est prévu. Si l'opérateur changeait ses antennes au profit d'autres, rien n'est prévu, ... Le preneur a quant à lui pris toutes ses précautions pour ne pas devoir informer le bailleur de ses modifications.

"Le preneur se réserve à tout moment le droit d'étendre les équipements ou d'apporter des modifications et des améliorations à la station relais installée, en fonction des besoins changeants des émissions et réceptions radio ou pour des nouvelles technologies (UMTS, LTE, 5G, MW-FH, IOT, M2M, Mobile BCH, IP backbone, ...) dans l'espace loué et sans modification du loyer."

Il m'étonne également que le collège de Belle Vue a négocié un montant de 10.000 euros et qu'Onhaye récoltera pour sa part 4.500 euros ???

Ce qui est fait est fait. J'espère que le collège fera procéder d'initiative à des contrôles à posteriori et pourra prendre ses responsabilités le cas échéant dans un cadre qui ne lui sera assurément pas favorable.

Au-delà de la convention, le débat porte sur notre responsabilité de soumettre les enfants aux champs électromagnétiques. L'opérateur aura toujours tendance à considérer ce qui est en sa faveur, à savoir le risque acceptable en vertu des normes. Les normes ne protègent pas.

Je ne comprends pas la propension de l'opérateur à revenir sur la norme européenne qui ne s'applique par ailleurs dans aucun pays. Je pourrais exposer les normes des autres pays européens pour me défendre également que l'Italie, le Grand-Duché, la Pologne ou encore d'autres pays ont des normes plus restrictives. Même la Russie est plus prudente. Une norme est une norme et le gestionnaire doit s'y conformer

La norme Belge est de 3v/m et il faut s'en tenir à cette dernière. Ce n'est pas parce que certaines autoroutes allemandes ne limitent pas la vitesse que cette règle s'impose en Belgique. Les normes ne protègent pas.

Je m'étonne également qu'il considère que les enfants soit soumis au champ électromagnétique des GSM à puissance maximale pour défendre le fait qu'une antenne à cet endroit est moins nocive. Il ne peut se prévaloir des comportements individuels pour conforter sa position.

Pour ce qui est de l'effet d'atténuation, l'ISEPP considère l'atténuation grâce à l'épaisseur du mur extérieur, du gain (surpuissance) de 30 (échelle Logarithmique), soit 3dB. Cela a un impact considérable sur le résultat final.

D'un autre côté, l'ISSEP déconseille de trouver une terrasse ou des baies vitrées dans le champ d'émission de l'antenne. En effet, une fenêtre n'atténue pas si bien le faisceau et une terrasse n'est absolument pas protégée. Qui ne se dirige pas vers une fenêtre pour trouver du réseau ?

L'école et particulièrement les nouvelles classes sont largement vitrées. L'atténuation devrait donc être considérée = 0.

Au niveau de la crèche, elle se situe en toiture et de la même manière qu'il n'y a pas de surpuissance au niveau du clocher pour traverser la toiture, il n'y a pas d'atténuation (ou peu) dans le champ émis. La toiture est de fait plus proche de la zone d'immission puisqu'à un niveau supérieur.

L'opérateur ne répond pas à la question de l'effet cumulatif. Il rappelle par contre qu'il appartiendra aux riverains, non informés suivant convention, de demander à l'ISSEP d'effectuer un contrôle à posteriori. Il se dédouane de sa responsabilité.

Les calculs de l'ISSEP ont été faits en ne considérant qu'une seule porteuse rayonnant par antenne. Or, la plupart des antennes actuelles rayonnent avec plusieurs porteuses. Il faudrait donc multiplier la valeur du champ en chaque point par le nombre de porteuses le cas échéant, ce qui a un impact considérable sur le résultat final (racine carrée du nombre de porteuses multipliant la valeur du champ émit par une seule porteuse => X 1.41 pour 2 porteuses).

Outre le rayonnement induit par plusieurs porteuses, il faut savoir qu'une antenne émet un lobe principal (1) se dirigeant à 5° vers le bas par rapport à l'horizontale et des lobes secondaires, se dirigeant notamment vers le pied de l'antenne. Ces observations viennent des arguments développés pour l'antenne du collège de Belle-Vue qui fait actuellement également débat."

M. Bouchat attire l'attention sur la responsabilité quand le réseau 5G va se développer, il n'y a pas de consensus, la norme ne protège pas.

Il rappelle que le chapitre 3 décret classe 3 demande une information au public et date mise en service de l'antenne.

Réponse du Bourgmestre

NORMES D'EXPOSITION EN WALLONIE

La norme d'exposition en Région wallonne, soit 3 volts par mètre dans les lieux de séjour, découle d'un processus complexe mais transparent, disponible via le site du Conseil supérieur de la Santé et il prend bien en compte l'aspect 'publics fragiles'. Cette norme fait déjà jouer le principe de précaution en accord avec les normes européennes. Les valeurs-guides sont actuellement de 41 volts par mètre à 900 mégahertz, et de plus de 60 volts par mètre au-delà de 2 gigahertz. Il convient de bien dissocier le débat sur la nocivité des ondes émises par les antennes et celui de la nocivité de l'usage du téléphone mobile.

NORMES D'AUTRES REGIONS

La limite est fixée à 41 volts par mètre. Toutefois, du côté des plus sévères, comme par exemple à Salzbourg, la norme est fixée à 0,6 volt par mètre. En Région de Bruxelles-Capitale, cette norme a fixée à 6 volts par mètre parce que la mise en application des 3 volts par mètre cumulatifs entraînerait une multiplication considérable du nombre d'antennes en vue de respecter la limite.

CONDITIONS D'EXPLOITATION ET CONTROLE DE L'ISSEP

Suite au décret du 3 avril 2009, des rapports de contrôle, sur demande de la commune concernée ou du fonctionnaire, sont opérés et activables tous les deux ans et en cas de modification significative. Un système de contrôles gratuits est mis en place et un cadastre des antennes est mis à jour mensuellement.

EFFETS CUMULATIFS

Sur les tissus, pas d'effet cumulatif.

ONDES GSM

Un usage quotidien du GSM et des autres technologies sans fil (DECT, babyphone, etc.) encoure des risques bien plus préoccupants : la puissance maximale rayonnée par le GSM peut entraîner une exposition maximale au niveau de la tête de 100v/m, soit 10 000 fois plus que pour 1V/m (antennes-relais)

ZONES BLANCHES

Les agences bancaires ferment, il est d'autant plus urgent d'assurer que la connectivité fixe et mobile soit partout suffisante. La couverture mobile et internet fixe des zones blanches et grises.

DECRET DU 3 AVRIL 2009

Décret relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par des antennes émettrices

Le rapport comprend :

- un plan en projection suffisant pour contrôler ;
- une évaluation de l'antenne émettrice stationnaire ;
- un avis de l'Institut scientifique de service public attestant le respect de la limite d'immission ;
- une évaluation du champ électromagnétique ;
- une mise en service de l'antenne.

L'HYPERSENSIBILITE AUX CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Certaines personnes déclarent souffrir d'hypersensibilité, de fatigues, de migraines, suite à leur exposition à des champs électromagnétiques. Il n'existe pas de lien de causalité établi entre l'exposition et l'apparition des symptômes.

M. Bouchat demande que l'école et la crèche soient protégées en créant une zone blanche. Il demande d'interdire le Wifi dans les écoles et revenir à un réseau par fil et demander à l'ISSEP de faire des mesures et avoir les rapports. Avoir cette politique pour toutes les écoles.

Le Bourgmestre informe que contrairement à ce qui est dit dans l'intervention du groupe ECI, le permis classe 3 a été déposée avant l'approbation de la convention.

Il est demandé de mettre dans la crèche et l'école un système de calcul qui fonctionnera en permanence.

Le Bourgmestre assure qu'il n'y aura aucune onde négative et que le Collège veut préserver la santé des enfants et maintenir la qualité du réseau.

M. Bouchat insiste sur le fait que l'on peut mettre l'antenne plus loin de l'école.

Théâtre

Chers Amateurs du Théâtre,
Cher Public,

La troupe vous a interprété **"Une belle-mère encombrante"** dans le but de vous faire rire et de vous distraire. C'est avec joie et grand plaisir que les membres de la compagnie ont constaté de quelle manière vous avez 'encombré' nos salles de spectacles, que ce soit au Mazamet à Anthée, au Manège à Givet, au Centre Culturel de Dinant et au Centre Culturel de Ciney.

Le succès fut en effet au rendez-vous à chaque représentation et nous vous remercions pour votre fidélité.

Aussi, nous vous fixons déjà rendez-vous l'année prochaine.

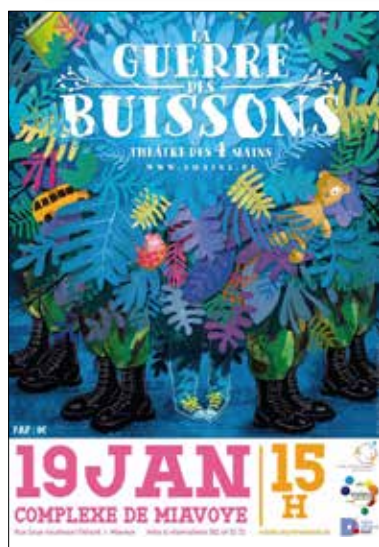
Nous allons encore prêter le dimanche 19 janvier 2020 à 16h00 à Profondeville à l'occasion de l'inauguration de la Maison de la Culture.

L'Arlequin Walhérois vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et que 2020 vous apporte une profusion de surprises et de joie !

Luc Hendrickx
Régisseur

www.arlequinwalherois.be

**Spectacle jeune public proposé
par le Centre Culturel d'Hastière
"La Guerre des Buissons"
du Théâtre des 4 Mains**



Le dimanche 19 Janvier 2020 à 15h00, le Centre Culturel d'Hastière vous invite à un spectacle jeune public (dès 7 ans) **"La Guerre des Buissons"** proposé par la troupe du "Théâtre des 4 Mains". PAF : 8,00 €

D'après le roman de Joke Van Leeuwen, Toen mijn vader een struik werd ou 'Quand mon père est devenu un buisson'.

Cette auteure visionnaire raconte l'histoire d'une petite fille qui doit quitter son pays pendant

la guerre. C'est le récit d'une migration vue par les yeux de l'enfant.

La guerre des buissons, c'est le récit de l'exil de Toda, une petite fille d'ici ou de là-bas, peu importe. Dans son pays, les uns se battent contre les autres et il faut fuir. Toda ne comprend pas bien le conflit, elle le subit et essaie tant bien que mal de se l'expliquer avec sa logique : qui sont les uns et qui sont les autres ? Et si tous les soldats ont le même manuel de camouflage, à quoi cela sert-il de se camoufler ? À quoi reconnaît-on une frontière ? Et si je ne connais pas mes tables de multiplication, quelle famille voudra de moi ?

L'histoire raconte avec poésie la traversée de la petite Toda, son déracinement, pour atteindre "là-bas", là où elle sera en sécurité. Marionnettes de toutes tailles, castelets mouvants, silhouettes, dessins colorés donnent vie au voyage de Toda.

Infos et inscriptions :
Centre Culturel de Hastière - 082/64.53.72
info@culturehastiere.be

Infos et inscriptions :

Centre Culturel de Hastière - 082/64.53.72
info@culturehastiere.be

Un petit bout d'histoire - Carte d'identité de Gérin en 1933

303 Habitants

Bourgmestre : Dorignaux N., Echevins : Piot F., Darville F.

Secrétaire : Colin J., Receveur communal : Laloux F.

Garde champêtre : Bar A., Curé : Boursoit H.

Café : Bodart X ?

Denrées coloniales : Bodart X, Colin (soeurs), Darville (veuve), Delcour (veuve), Fallay (veuve)

Draps et aunages : Bodart X., Colin (soeurs)

Ecole primaire : Monin J., Ecole des filles : Barthélemy L.

Fermiers et cultivateurs : Dorignaux H., Laloux L.

Graines : Bodart P.

Menuisier : Moreaux C.

Propriétaires et rentiers : Bertrand (Mademoiselle H.), Bertrand J.

Source : *Annuaire du commerce et de l'industrie de Belgique, année 1933*

Si l'histoire locale vous intéresse, n'hésitez pas à devenir membre du cercle "Autour du Floyon".

Vous recevrez deux fois par an notre bulletin d'informations et vous serez informé de toutes nos activités (conférence, exposition, visites...). Une rubrique réalisée en collaboration avec Autour du Floyon ASBL

Cercle d'histoire locale - www.autourdufloyon.be

Ecoles communales

Ecole Communale d'Anthée

Rue Abbé Piret 1
5520 ANTHEE

Tél. : **082 688 943**

Tél. accueil extrascolaire :
0470 045 552

Ecole Communale d'Onhaye

Rue Abbé Dujardin 16A
5520 ONHAYE

Tél. et Fax : **082 646 217**

Ecole Communale de Sommière

Rue de Bouvignes 2
5523 SOMMIERE

Tél. : **082 222 002**

Tél. accueil extrascolaire :
082 229 618

Ecole Communale de Falaën

Rue de la Gare 5
5522 FALAEN

Tél. : **082 699 604**

Accueil extrascolaire

Pour Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière :

- à partir de 7h 15 le matin
jusque 18h le soir

Mercredi après-midi : accueil
centralisé dans l'implantation
d'Onhaye de 12h30 à 18h

(possibilité de transport des enfants
des autres implantations)

Horaires des cours

Pour Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière :

- de 8h30 à 12h05 et de
13h30 à 15h20



Directrice des 4 implantations

M^{me} Caroline FALLAY - Directrice

Rue Abbé Dujardin 16A · 5520 ONHAYE

Tél. et Fax : **082 646 217**

GSM : **0476 541 887**

Automne à Sommière



L'automne est là à Sommière. Les arbres se parent de belles couleurs avant de perdre leurs feuilles et les fruits tapissent le sol. Le temps est venu pour nos petits de maternelle de ramasser glands, marrons et de les planter pour perpétuer le cycle de la nature.

Halloween à Sommière

Pour Halloween, les enfants ont découvert le monde mystérieux des sorcières. C'est au travers de contes, d'histoires et de chansons que les élèves de maternelle ont pu enrichir leurs connaissances sur l'univers des sorciers et des sorcières. Pour terminer ce beau projet, les apprentis sorciers et sorcières ont réalisé une véritable soupe de sorcière.



Journées pédagogiques



Lors des Journées Pédagogiques du 10/10/19 et 21/11/19 des 4 implantations scolaires de la Commune, le service Accueil Temps Libre a organisé des activités

qui ont réuni 80 enfants lors de chaque journée.

Le 10 octobre, une animation sur le thème du pain était organisée. L'Asbl Circomédie de Fleurus s'était déplacée avec une « boulangerie mobile ». Les enfants ont d'abord pu apprendre l'histoire du pain et ensuite confectionner eux-mêmes leur pain qu'ils ont pu reprendre chez eux.

Le 21 novembre, la journée s'est déroulée au Complexe sportif et associatif de Miavoye où les enfants ont pu s'adonner à différents sports et activités sportives adaptées en fonction de chaque âge : badminton, tennis de table, psychomotricité, parachute, ...

Nathalie LEKEUX,
Echevine de l'ATL

Marina VERBRUGGEN,
Coordinatrice ATL

La semaine de la mobilité

Le vendredi 20 septembre, les élèves de l'école de Falaën ont participé à une animation sur la sécurité routière. Deux agents de quartier, M. Cédric et M. Vincent, sont venus leur donner de nombreux conseils et leur ont appris à se déplacer sans danger en vélo et à pieds dans les rues.

C'était très amusant et instructif.



La maison de la Pataphonie



Le vendredi 25 octobre, les élèves se sont rendus à la maison de la Pataphonie de Dinant. Lors de cette visite, les enfants ont pu découvrir qu'avec un peu d'imagination et de simples objets du quotidien, il était possible de réaliser de super instruments de musique.

SPRL Arbotil
Parcs & Jardins
 Entreprise spécialisée en abattage et élagage

Grégoire Tilmant 0479 34 71 59
gregoire.tilmant@hotmail.be

- Abattage et démontage dangereux
- Taille et entretien des arbres
- Déboisement
- Rognage de souches
- Bois de chauffage
- Taille de haies
- Plantations
- Création et entretien de pelouses
- Création et entretien de parcs et jardins

l'épicerie
producteur de fruits et légumes sans pesticides

marché de producteurs
 tous les samedis de 10h à 13h
 boutique en ligne www.lepicurie.com
 5, rue saint pierre 5521 serville

Agenda

DATE	ACTIVITE	LIEU	ORGANISATION
16 décembre	Formation aux gestes de 1 ^{ers} secours et à l'utilisation d'un DEA	Complexe sportif et associatif Miavoye	Asbl Complexe sportif et associatif
21 décembre	Soirée «Bières de Noël» . (bières spéciales, tartiflettes, vin chaud, etc...)	Salle «Le Fenil» dès 18h	Comité des Fêtes de Sommière
du 23 au 27 décembre	Stages d'hiver	Complexe sportif et associatif Miavoye	Asbl Complexe sportif et associatif
09 janvier	Gôûter des Rois	Gérin	Amicale des Seniors
18 janvier	Ramassage des sapins usagés, dégarnis, placés devant la maison	Sommière	Comité des Fêtes de Sommière
19 janvier	Spectacle «La Guerre des Buissons»	Complexe sportif et associatif Miavoye	Théâtre des 4 Mains
21 janvier	Conférence «Méthode de culture dynamique» par M. Demoulin	Salle de l'extrascolaire Falaën	Le Magnolia
22 février	Grand feu	Gérin	Comité des Fêtes
Du 24 au 28 février	Stages du Congé de détente	Complexe sportif et associatif Miavoye	Asbl Complexe sportif et associatif
29 février	Grand feu	Falaën	Comité des Jeunes
7 mars	Grand feu	Serville	Comité des Fêtes
17 mars	Conférence «Création et entretien de pelouses» par M. Matheys	Salle de l'extrascolaire Falaën	Le Magnolia
Du 6 au 10 avril	Stages sportifs	Complexe sportif et associatif Miavoye	Latitude Sports
Du 14 au 17 avril	Stages sportifs et culturels	Complexe sportif et associatif Miavoye	Asbl Complexe sportif et associatif
21 avril	Conférence «Les orchidées» par M. Delculée	Salle de l'extrascolaire Falaën	Le Magnolia

Artisan Glacier «Les Lutins»

PORTES OUVERTES LE 8 MARS 2020

DÉCOUVERTE DE L'ATELIER DE FABRICATION «DE LA VACHE AU CORNET» - DIVERSES SURPRISES

La section locale MR d'Onhaye vous souhaite :

Un joyeux Noël
et une bonne année 2020



E.D.: Pierre Scoby - Rue du 33ème Français 2, 1350 Antheit



**LES POMMES DE TERRE
DE GÉRIN**

SUR COMMANDE

DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

**RUE HAUTE, 22
5524 GÉRIN**

**THIBAUT VANOVERSCHELDE 0473 45 37 07
CHARLÈNE FRENNET 0494 83 54 80**

Les variétés disponibles

Allians
Annabelle
Artémis
Charlotte
Corne de gatte
Grenaille
Jazzy
Marilyn
Nicola
Ratte

En vrac de 0 à 5 kg

En conditionnement : sacs de 5 kg et 15 kg

Chez Sylvie
Création florale

0486 11 46 96

www.chezsylvie.be

Du mardi au samedi de 15h à 17h

16 rue bonair - Onhaye



**Funérailles
Willems - Leroy** sprl

Funérariums à Dinant, Falmignoul, Hastière et Anhée

rue Saint-Jacques, 290 - 5500 Dinant

0 8 2 / 2 2 . 2 7 . 8 7

www.willems-leroy.be



**CCSJ - Conseils Coordination
Services Jeunes ASBL**

Familles - Relais

**Vous avez le désir de partager
des moments avec un enfant.**

Alors notre projet est pour vous !

**«Parrainer un enfant,
un moment qui change des vies.»**



Envie d'en savoir plus :

**081/260060
CCSJ Jambes**

**0472/171382
CCSJ Viroinval**

**ccsj.namur@gmail.com
www.ccsj-accueil.eu**



**Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale de l'aide à la jeunesse**

Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?

Le SI de Onhaye vous souhaite les meilleurs vœux de bonheur, de douceur, de splendeur, de verdure ...et de toutes les couleurs...

Que 2020 nous permette de fêter avec vous... nos 40 années à vos côtés.

Anne-Marie-Cécile-Danielle-Fabrice-Florence-Jacques-Jean
Jennifer-Julie-Luc-Philippe-Vanessa
Le SI de Onhaye

Souper éci

Samedi 25 janvier 2020 dès 19h

Salle « Les Echos de la Molignée » à Faläen



BIENVENUE à TOUS!

Apéro



Trio de pâtes



Dessert

Enfant: 10€

Adulte: 17€

Paiement sur le compte BE17 7320 4790 5321 fait office de réservation

Contact et réservation: Julien Barreau 0472/09 51 92



Joyeuses fêtes

Comité de jumelage

Chères Walhéroises, chers Walhérois,

Voici que l'année touche à sa fin et que durant celle-ci le jumelage a vécu deux activités. L'une début mai où nous nous sommes rendus à Le Tholy pour revoir d'une manière tout aussi chaleureuse nos jumeaux Cafrancs. L'autre en octobre pour un repas dit Toffaye toujours aussi convivial.

En ce qui concerne l'année 2020, deux activités sont programmées.

Nous participerons à la Marche Gourmande en animant le stand apéro et ensuite notre traditionnel souper annuel qui se tiendra comme toujours en octobre.

Le Comité de Jumelage vous souhaite une douce fin d'année et de belles fêtes en famille et que nous puissions accueillir cette nouvelle année comme un voyage vers de nouveaux horizons.

Au nom du comité, Luc Hendrickx



2020, une année nouvelle s'annonce ... 5 logos pour 40 ans de présence....



Elle sera empreinte de symboles pour le SI d'Onhaye ... un logo «anniversaire».

Et oui, nous fêterons nos 40 ans ... l'âge adulte ... à ce que l'on dit ...

Certes, un bel âge ... un beau chemin parcouru ... de beaux souvenirs emmagasinés ... de belles pages tournées ... d'un livre ouvert et pas prêt de se refermer ... c'est notre plus grand souhait ...

Des noms ... derrière ces noms ... des visages ... des faits marquants ... de 1980 à 2020 ... nous avons marqué

l'histoire de notre petite commune ...

Nos prédécesseurs ... la liste est longue ... avaient de riches idées ... dont ils subsistent de bien belles choses ... entre autres ... le Jumelage Onhaye-Le Tholy, la Confrérie Li Crochon ... deux éléments bien dynamiques de notre commune ...

Nous allons fêter cet anniversaire à Weillen dans le grand jardin et ses environs ...

Il y aura comme à toutes fêtes ... des bulles ... à plus pour des détails de la fête ...

Sommière : célébration de l'Armistice



Ce 11 Novembre a été commémoré agréablement à Sommière en présence du Collège communal, du Conseil Communal des Enfants et du comité des fêtes

de Sommière.

La journée a commencé par une Célébration donnée en l'Eglise de Sommière.

A la sortie de la Célébration, après le dépôt de la gerbe de fleurs aux Monuments aux Morts en présence des sept porte-drapeaux, les jeunes conseillers du Conseil Communal des Enfants ont rendu hommage à leur façon en lisant un texte et un poème de Martin Luther King. Ils étaient accompagnés en musique par « le chant des Partisans » interprété au saxophone par Antoine Gérard.

Il est encourageant de constater que les efforts de dynamisation des commémorations commencent à porter leurs fruits, en observant la participation des jeunes.

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés - Cours d'informatique

Nouvelle session possible à partir de novembre 2019 pour les cours d'informatique destinés aux Aînés.

Quatre niveaux sont proposés :

1. Niveau 1 : initiation
2. Niveau 2 : découverte de l'explorateur Windows
3. Niveau 3 : apprentissage de l'office (word ,excell...)
4. Niveau 4 : initiation au Photoshop

Les cours sont destinés pour toute personne âgée de 50 ans et plus.

Pour tout renseignement complémentaire et inscriptions:

Sabrina Ciarmoli :

plancohesionsociale@commune-onhaye.be

082/61 04 27 - 0491/61 39 81

Une initiative du Conseil des Aînés en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la commune d'Onhaye.

Christine Vossaert
Présidente CCCA

Sabrina Ciarmoli
Coordinatrice du PCS

Amicale des seniors d'Onhay



Le 07 novembre, les Aînés de l'entité se sont réunis au Mazamet pour le banquet annuel organisé par l'Amicale des Seniors Onhay. Ils ont été accueillis par les membres du comité et notre président, Anselme Michaux, a débuté les festivités avec son speech de bienvenue. Le succulent repas concocté par l'équipe de Di-



dier Lawarée a ravi tous les palais et l'ambiance "Cabaret" de Jean-Pierre a mis toute l'assemblée de bonne humeur.

Le plaisir de se revoir toutes et tous autour d'une bonne table reste toujours un bon moment pour les Seniors. Chacun y va de

ses souvenirs du passé ou du présent, raconte une petite "fauve" ou pousse une chansonnette comme Willy ou Pierrot.

Nombre d'entre eux ont déjà dit **"Merci et à l'année prochaine"**.

Prochaines activités en 2020 de l'Amicale :

Goûter des Rois 09 janvier
Balade du printemps 14 mai
Excursion 09 juillet
BBQ 20 août
Balade d'automne 24 septembre
Banquet 05 novembre

Chaque premier mardi du mois : Jeux de cartes et de scrabble

Renseignements : **Francis Colot 082/61 55 61**
Danielle Buard 0473/36 82 97

Tous les 15 jours : Ateliers (ré)créatifs et artisanaux
Renseignements : **Nicole Michaux 0474/21 35 22**

4^{ème} lundi du mois : Marches entre 8 et 10 Km
Renseignements : **Guy Mathieu 0472/34 59 23**
Jean Elleboudt 082/69 95 15

Nous espérons vous revoir nombreux lors de ces festivités.

Toute l'équipe de l'Amicale des Seniors Onhay vous souhaite et espère vous voir encore nombreux lors de nos prochaines activités



Syndicat d'Initiative d'Onhay - Avis de recherche



Le SI d'Onhay fêtera en juillet 2020 à Weillen, les 40 années de présence à vos côtés. Ce comité, outre ses activités dans le tourisme et l'animation, est aussi à l'origine de faits marquants de notre commune, avec dans le désordre ... le jumelage avec Le Tholy, la création de la Confrérie Li Crochon, l'édition des premiers 'Petit Walhérois', le char à banc, la création des promenades balisées, l'édition de cartes, Agrifolk, le Run Rail Bike, la Balade des Sources, et nous en oublions certainement ...

Pour ce faire, afin de fêter dignement ce jubilé, nous aimerions monter une exposition avec des souvenirs de toutes ces années passées, photos, documents, articles de presse, etc...

Pour réponses : **Elleboudt Jean - Les Communes 23 à 5523 Weillen - 082/699515**

Solidarité Walhéroise

Par la présente, toute l'équipe de la Solidarité Walhéroise tient à remercier les habitants des sept villages d'Onhay pour le merveilleux accueil à nos bénévoles et à leur grande générosité lors de la collecte de vivres le 07 décembre.

Un grand merci aussi à toutes les personnes et surtout aux enfants, de leur disponibilité lors de cette journée. Merci d'avoir parcouru les rues de nos villages pour récolter les vivres qui vont nous permettre d'offrir de quoi faire un bon repas pour nos ayants droit.

Si malencontreusement, personne ce jour-là ne s'est présenté à votre domicile, vous pouvez déposer vos dons au presbytère chez le Père François ou le Père Lambert ou alors téléphoner au **082/699 696** et on viendra chercher

le colis chez vous.

Nous distribuons les colis tous les premiers mardis du mois de 9h30 à 12h et troisièmes mardis de 9h30 à 11h.

Pour exécuter notre tâche au mieux, nous avons besoin de main-d'oeuvre supplémentaire. Si vous avez quelques heures par mois à nous consacrer, vous êtes les bienvenus.

Pour tout don en espèces, un numéro de compte : "Solidarité Walhéroise" BE93 0004 3775 8067.

Les membres du comité de la Solidarité Walhéroise vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2020 !



Nouveau à Onhaye : comment bien maîtriser sa tablette ou son GSM ?

Vous ne savez pas utiliser aisément votre tablette ou votre GSM ?

Vous souhaitez enregistrer des photos, en envoyer à vos proches... Mais vous ne savez pas comment faire ?

Ceci vous intéressera !

Le module se donnera en trois cours de deux heures à raison de 50 euros par heure.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de **Sabrina Ciarmoli - 0491/61 39 81**.

Une initiative du Conseil Consultatif Communal des Aînés, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la commune d'Onhaye.

Christine Vossaert
Présidente CCCA

Sabrina Ciarmoli
Coordinatrice du PCS

Conseil Consultatif Communal des Aînés - Expositions



Le Conseil Consultatif Communal des Aînés, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale d'Onhaye, a organisé une exposition les 5 et 6 octobre 2019. L'idée était de mettre en avant les artistes de la commune d'Onhaye.

Un tout grand merci aux artistes, car sans eux, l'activité n'aurait pas pu avoir lieu.

Christine Vossaert
Présidente CCCA

Conseil Consultatif Communal des Aînés - Conférence du mois d'octobre



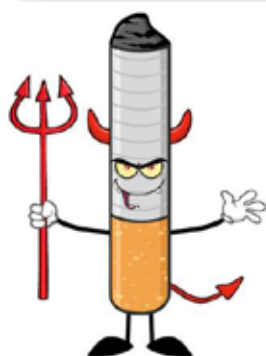
Le Sommeil et ses mystères garants de notre qualité de vie.

Dernièrement, le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale de la commune d'Onhaye, a organisé une conférence sur le thème du sommeil. Elle a eu lieu à la salle de Gérin et était animée par le Docteur Gianni FRANCO, service de neurologie, CHU UCL Namur - Dinant.

Vous étiez nombreux à y participer. Les membres du CCCA vous remercient vivement !

Christine Vossaert
Présidente du CCCA

Conseil Consultatif Communal des Aînés - « Echo logique »



Les membres du groupe de travail environnement du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) ont marqué le souhait de partager avec vous quelques réflexions citoyennes répondant au désir d'une amélioration de notre cadre de vie.

Ces réflexions ne se veulent ni éducatives ni moralisatrices.

Pour ce premier article, nous souhaitons aborder la problématique des mégots de cigarettes qui jonchent trop souvent le sol de notre commune.

Le mégot semble être un petit déchet inoffensif (3 cm, 1 gr) mais est en réalité, un redoutable pollueur de notre environnement.

Le saviez vous ? Un mégot de cigarette met jusqu'à cinq ans à se dégrader en mer et en moyenne douze ans dans la nature. Il n'est pas biodégradable et peut polluer, à lui seul, jusqu'à 500 litres d'eau.

En moyenne chaque année, 72 milliards de mégots sont disséminés dans la nature.

Plus de 50 % des mégots sont jetés par terre et provoquent une importante pollution visuelle et chimique. Sans énumérer les substances une à une, la nicotine, le goudron, le polonium, le radium, l'ammoniac ne peuvent en aucun cas être bénéfique pour l'environnement.

De ce fait, ce mégot contaminé est une véritable bombe pour un écosystème. Ces substances se répandent dans l'eau par les égouts, la terre ou l'air en un peu moins d'une heure. Ce joyeux cocktail se dilue dans les eaux de ruissellement et pollue durablement les cours d'eau, les ruisseaux, les mers et les océans !

Par conséquent, si vous êtes fumeur, ayez avec vous un cendrier portatif ou ramenez votre mégot pour le jeter dans une poubelle de déchets ménagers.

Vous serez non seulement un acteur actif dans la protection de l'environnement, mais aussi vous aiderez nos ouvriers communaux à garder notre commune plus propre.

Vous pouvez vous procurer ces cendriers au service de la population de l'administration communale.

Michel Willain
CCCA Environnement

Conseil Communal des Enfants : Place aux Enfants 2019

Place aux Enfants a bougé pour le climat cette année ! C'est avec cet objectif que les jeunes conseillers ont concocté le programme de la journée.

En matinée, les enfants ont pu visiter la sablière de Clavia à Onhaye. Un guide de Natagriwal a fait découvrir la flore et la faune de cette ancienne carrière réhabilitée en réserve naturelle.

La seconde activité de la matinée était toute aussi riche. Les enfants étaient reçus chez un habitant de Sommière. Ce dernier est un passionné des fonds marins tropicaux. Les enfants ont eu le plaisir de découvrir un aquarium recomposant «un bout de récif marin». Cet outil a permis



d'aborder de nombreuses thématiques (protection de la mer et des océans, pollution, dégradation mais aussi les techniques de réhabilitation, etc.) grâce à l'animation proposée.

Pour l'après-midi, les jeunes conseillers avaient réalisé eux-mêmes une animation avec deux ateliers :

1. «Pourquoi la terre se réchauffe» ? Projection d'une vidéo de quatre minutes qui explique aux enfants le réchauffement climatique, avec un jeu.
2. Le second atelier «était centré sur la présentation ludique des nouvelles consignes en matière de tri des déchets».

La journée s'est terminée par une démonstration de vols d'avions téléguidés, grâce à un partenariat avec le club de modélisme aérien de Stave qui s'était déplacé. Avion de ligne privée, drone, planeur, hélicoptères : les enfants ont pu téléguider les engins. La démonstration s'est clôturée par une belle surprise. L'un des avions transportait des bonbons. Ils ont été largués sur les enfants.

Sabrina Ciarmoli
Coordinatrice du PCS

Le Magnolia - Conférences 2020

Salle de l'extrascolaire

Rue des Hayettes 2 à 5522 Falaën à 19h30

- 21/01/20**: Méthode de culture dynamique
par M. Demoulin
- 18/02/20**: Installation d'un poulailler familial et cohabitation avec d'autres volailles par M. Samyn
- 17/03/20**: Création et entretien de pelouses
par M. Matheys
- 21/04/20**: Les orchidées par M. Delculée
- 22/09/20**: Les rosiers par M. Delculée
- 20/10/20**: La vie dans le sol par M. Godeau
- 17/11/20**: Les anciennes variétés de légumes ou les légumes associés
- 15/12/20**: Les plantes dépolluantes par M. Hanotier



PASSAGE DU BIBLIOBUS

à l'école d'Onhaye de 9h15 à 10h30

Les mercredis

15/01, 12/02, 11/03, 08/04, 13/05, 10/06,
08/07, 09/09, 14/10, 02/12

Lieu: Ecole Communale

Rue Abbé Dujardin 16A à Onhaye

Plus d'info :

https://www.province.namur.belbibliotheque_itinerante
<http://bibliobusprovincialdenamur.blogspot.bel>

La navette rurale est un service public mis à la disposition de la population de la commune d'Onhaye.

C'est une solution alternative pour résoudre en partie vos problèmes de mobilité.

Le service s'adresse à toute personne de la commune d'Onhaye confrontée à des difficultés pour se déplacer.

Il rencontre de plus de plus de succès auprès de la population walhéroise! Le bilan de fréquentation pour l'année 2018 affiche plus de 400 trajets avec une centaine d'utilisateurs différents. La navette fonctionne grâce à une équipe de 12 chauffeurs bénévoles.

Les personnes utilisatrices sont prises et reconduites à leur domicile. Les déplacements couvrent un rayon maximum de 45 km. Vous pouvez faire appel à ce service pour différents déplacements: vos démarches administratives, un rendez-vous médical, sportif, culturel ou tout simplement pour faire vos courses.

La navette rurale circule du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00. Le coût est de 35 cents du km et 75 cents la demi-heure d'attente entamée. Réservation 48h00 à l'avance, auprès de Sabrina Ciarmoli au 082 610 427 ou au 0491 613 981.

N'hésitez pas à faire appel à ce service!

Une initiative conjointe du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de l'administration communale d'Onhaye et du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Les échos de Miavoye

Cross "Je Cours Pour Ma Forme"

Le mercredi 25 Septembre 2019 en matinée, 330 élèves des écoles primaires tous réseaux confondus des Communes d'Onhaye et de Hastière se sont retrouvés sur les terrains de foot du RCS Onhaye pour la 1^{ère} édition du "Je Cours Pour Ma Forme Onhaye/Hastière".

Beau succès pour cette première manifestation organisée et coordonnée par la FRSEL Namur et l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye.

Donnerie spéciale "SPORT" organisée le samedi 21/09/2019. La première donnerie avec comme thématique le SPORT sur le territoire communal, s'est déroulée le samedi 21 Septembre 2019 au Complexe Sportif et Associatif de Miavoye. Cette initiative originale, fruit d'une collaboration entre le Plan de Cohésion Sociale d'Onhaye et l'ASBL du Complexe de Miavoye a eu son petit succès. Cet événement se déroulait en 2 parties :

- Tout d'abord la partie dépôt sur 2 soirées ; tout matériel sportif, vêtements et accessoires sportifs en BON ETAT devaient être déposés au Complexe pour contrôle, tri et une mise en valeur.
- Ensuite, le samedi dès 13h00, débutait la mise à disposition pour le public. Malgré des tables bien remplies d'objets, vêtements, accessoires divers et variés, il n'aura fallu que quelques minutes aux premiers arrivants pour trouver leur bonheur. Certains regards et sourires d'enfants valaient bien mieux qu'un long discours comme on dit en pareil cas !

Stages d'Automne 2019

Cinquante jeunes âgés de 3 à 12 ans ont participé aux stages proposés du 28 au 31 Octobre par l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye. Outre les collaborations habituelles avec les services ATL des communes d'Onhaye et de Hastière et le Centre Culturel de Hastière, de nombreux partenariats locaux ont permis de proposer un choix varié d'activités : du judo avec le Mishido Club Hastière, du Break-Dance avec la troupe Génération Crew et de l'équitation aux Ecuries de la Duve d'Agimont. Les autres stages, plus traditionnels, proposaient des ateliers créatifs sur le thème d'Halloween ainsi que du Babysports.

Toute l'équipe encadrante est impatiente d'accueillir de nombreux jeunes pour les prochains stages d'Hiver.



Journée Sports Seniors

Le lundi 16 septembre, 60 seniors ont participé à une

journée de promotion du sport qui leur était totalement dédiée.

Au programme : un accueil café dès 8h30 - 4 périodes d'initiations et de découvertes sportives au choix parmi lesquelles la marche nordique, la gym douce et Viactive, le Qi Gong, le pickleball,... - un buffet sandwichs garnis le midi - une conférence en clôture de journée ayant pour thème "Stimuler son cerveau pour mieux vieillir" selon la méthode Encéfal.

Cette organisation est le fruit d'une belle collaboration entre l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye, le Plan de Cohésion Sociale des communes d'Onhaye et de Hastière et Enéo Sport. Avec le soutien de l'Adeps.



Fermeture annuelle de fin d'année

Le Complexe Sportif et Associatif de Miavoye sera fermé le 25 décembre 2019, ainsi que du samedi 28 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 inclus.

Stages d'Hiver 2019

L'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye organise une période de 4 jours pour les stages d'Hiver soit le mercredi 23, mardi 24, jeudi 26 et vendredi 27 Décembre 2019.

Ces stages divers et variés sont ouverts aux jeunes de 3 à 12 ans.

- 3-4 ans : Stage créatif "Fêtes de fin d'année" (matin) et/ou Eveil Musical (après-midi)
- 5-7 ans : Stage Multisports (matin) et/ou Cirque (après-midi)
- 8-12 ans : Atelier de cuisine "P'tits chefs" (matin jusqu'à 13h00) et/ou Multisports (après-midi)

Il est possible de s'inscrire pour 4 demi-journées (à partir de 25€) ou 4 journées complètes (à partir de 55€).

Infos et inscriptions : 082/68.94.55

csa.miavoye@gmail.com

!!! Attention, clôture des inscriptions le mercredi 18 Décembre 2019 selon disponibilités restantes !!!

(Programme consultable sur le site internet)

Formation aux gestes de 1^{ers} secours et à l'utilisation d'un DEA

Formation pratique à la réanimation cardio pulmonaire et à l'utilisation des DEA organisée par la Province de Namur et l'AES à destination des clubs le lundi 16 Décembre 2019 de 19h00-22h00 au Complexe de Miavoye.

Participation gratuite pour les clubs mais inscription obligatoire via le site : <https://www.aes-dea.be/>

Stages de Détente (1 semaine) et de Printemps (2 périodes) organisés au Complexe Sportif et Associatif de Miavoye

Trois nouvelles périodes de stages sont d'ores et déjà programmées en début d'année au Complexe de Miavoye. Les dépliant et programmes complets seront disponibles en ligne et en version papier début d'année.

- Du lundi 24 au vendredi 28 Février 2020 (Congé de Détente)

Encadrement ASBL Latitude Sport. Inscriptions via la permanence téléphonique : **083/67.78.00** ou sur le site internet : www.latitudesport.be

- Du lundi 6 au vendredi 10 Avril 2020 (1^{ère} semaine du Congé de Printemps)

Encadrement ASBL Latitude Sport.

Inscriptions via la permanence téléphonique : **083/67.78.00**

ou sur le site internet : www.latitudesport.be

- Du mardi 14 au vendredi 17 Avril 2020 (2^{ème} semaine du Congé de Printemps)

Encadrement ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye.

Infos et inscriptions : 082/68.94.55

ou csa.miavoye@gmail.com

Calendrier des rencontres à domicile de nos clubs

Jour	Date	Heure	Club	Catégorie	Adversaire
Vendredi	13-12-19	20h45	Borussia Beauraing	P4	Squadra Vedrin B
Lundi	16-12-19	19h00	Badsax Miavoye	Interclubs MxL	?
Vendredi	20-12-19	21h30	Miavoye Bulls	P4	Natoye Futsal
Vendredi	27-12-19	20h45	Borussia Beauraing	P4	MFC Hour
Vendredi	10-01-20	20h45	Borussia Beauraing	P4	BF Dinant D
Jeudi	16-01-20	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs D	Hesbignon
Vendredi	17-01-20	20h45	Borussia Beauraing	P4	Spartak Vonèche
Dimanche	19-01-20	14h45	B.C Miavoye-Gérin	U10	B.C Boninne B
Jeudi	23-01-20	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs Mx	Eghezée
Vendredi	24-01-20	21h30	Miavoye Bulls	P4	Gedinne United B
Dimanche	26-01-20	10h00	B.C Miavoye-Gérin	U12	B.C Hamois
Dimanche	26-01-20	13h00	B.C Miavoye-Gérin	U14	B.C Cerfontaine
Dimanche	26-01-20	14h45	B.C Miavoye-Gérin	U10	R.U.S Mariembourg B
Vendredi	31-01-20	20h45	Borussia Beauraing	P4	BV Mont E
Vendredi	07-02-20	20h45	Borussia Beauraing	P4	JM Anhée
Vendredi	07-02-20	Journée	Police Haute Meuse	Tournoi	Minifoot
Vendredi	14-02-20	21h30	Miavoye Bulls	P4	Bor. Erpent
Dimanche	16-02-20	11h00	B.C Miavoye-Gérin	U12	Belgrade D
Dimanche	16-02-20	13h00	B.C Miavoye-Gérin	U14	JB Hotton
Dimanche	16-02-20	14h45	B.C Miavoye-Gérin	U10	BC Fernelmont B
Lundi	17-02-20	19h00	Badsax Miavoye	Interclubs MxL	?
Vendredi	21-02-20	20h45	Borussia Beauraing	P4	Deportivo Neffe
Vendredi	28-02-20	21h30	Miavoye Bulls	P4	BS Anhée C
Jeudi	05-03-20	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs Mx	Sportsa BC
Vendredi	06-03-20	21h30	Miavoye Bulls	P4	Captain Havelange
Jeudi	12-03-20	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs D	Eynatten
Vendredi	13-03-20	20h45	Borussia Beauraing	P4	Mini-Biran Beauraing
Vendredi	20-03-20	21h30	Miavoye Bulls	P4	MFC Ciney D
Jeudi	26-03-20	20h00	Badsax Miavoye	Interclubs D	Jembad

BEP - Le calendrier 2020 bientôt dans votre boîte aux lettres



Le calendrier de collectes 2020 sera distribué aux citoyens namurois à partir du lundi 9 décembre. Surveillez donc votre boîte aux lettres !

Que trouverez-vous dans le calendrier de collecte ?

Les dates des collectes de déchets • Le guide de tri des déchets • Les consignes à respecter pour que vos déchets soient bien collectés • L'horaire, les coordonnées et les matières reprises dans les parcs à conteneurs • Et d'autres informations utiles.

Quand recevrez-vous votre calendrier ?

Le calendrier des collectes pour l'année 2019 sera distribué dès le 16 décembre dans votre Commune. Attention, pensez à bien vérifier les dates et horaires de collectes. Des changements peuvent avoir eu lieu par rapport à 2019.

Que faire si vous n'avez pas reçu votre calendrier ?

Si vous souhaitez avoir accès à des versions électroniques du calendrier ou, au cas où vous ne l'auriez pas

gardé, vu ou reçu en version papier, nous vous proposons plusieurs solutions:

- Calendrier des collectes en ligne : vous pouvez consulter à tout moment le calendrier en ligne sur le site www.bep-environnement.be
- Calendrier à imprimer : vous pouvez télécharger le calendrier de votre commune sur www.bep-environnement.be dans la rubrique «Téléchargement» et l'imprimer (ou mieux encore, n'imprimer que le tableau vous concernant pour ne pas gaspiller de papier).
- Nos applications mobiles : téléchargez gratuitement les applications **Recycle !** (sur Android et IOS) ou **Trash-Collect** (Android) pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets.
- Vous pouvez également contacter votre administration communale, qui dispose d'un stock de calendriers pour ses citoyens.

Comment configurer l'appli Recycle ?



Succès de participation pour la Semaine de l'Arbre



Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre initiée par la Wallonie, une distribution de plants s'est déroulée sur le parking de l'administration communale à Onhaye. Si le cornouiller était mis à l'honneur cette année, d'autres espèces étaient proposées : charme, viorne, fusain, hêtre, petits fruits, etc.

A noter que chaque essence était mellifère (c'est-à-dire favorable pour les abeilles), en cohérence avec le Plan Maya dont Onhaye est partenaire.

Plus de 1000 plants ont été distribués au public en une matinée ! Je remercie le personnel communal ainsi que les agents du Département Nature et Forêts pour leur collaboration.

Arnaud Gérard
Echevin de l'Environnement.



Conteneurs à verre



Une nouvelle génération de conteneurs à verre. Les conteneurs à verre (ou « bulles » à verre) sont un service de proximité apprécié et très utilisé par la population. A Onhaye, ils viennent d'être déplacés Place Collignon. Ces conteneurs de nouvelle génération sont dorénavant enterrés, pour quatre raisons : -

Embellissement visuel - Beaucoup moins de bruit pour les riverains - Maintien des conteneurs au coeur du village - Un conteneur enterré contient jusqu'à 300 kg de verre en plus : c'est positif pour l'environnement !

Il reste à espérer que ce type d'aménagement freinera les dépôts de déchets aux abords des conteneurs. La commune d'Onhaye continuera le remplacement des anciennes "bulles" dans les différents villages, selon un planning annuel.

Arnaud Gérard,
Echevin des Travaux et de l'Environnement

La taxe-déchet, on vous explique tout



Saviez-vous que la taxe-déchets ne représente en moyenne que 1 euro par habitant et par semaine ?

Mais à quoi sert-elle exactement ?

Elle sert principalement à financer le fonctionnement des Recyparcs, le traitement des déchets, l'organisation des collectes et les campagnes de sensibilisation à la réduction, la réutilisation et au tri des déchets.

La part dans la taxe-déchets, pour chacune de ces catégories, est de 42% pour les Recyparcs, 31% pour le traitement des déchets, 25% pour la collecte et 1% pour la prévention.

Quels sont les coûts liés à la collecte des déchets ménagers ?

La taxe-déchets couvre 97% des coûts de collecte, soit les coûts liés au charroi, au personnel, à la taxe kilométrique et à la gestion de 4 sites d'exploitation décentralisés répartis sur la Province de Namur afin de garantir un service de proximité. Les 3% restants proviennent de recettes (subventions accordées par la Région wallonne pour le personnel).

Du côté des Recyparcs, 71% des coûts sont pris en charge par la taxe-déchets

Les coûts liés aux Recyparcs sont les infrastructures (bâtiments), le personnel, le transport des matières vers les unités de recyclage/valorisation et le traitement de ces matières. Les recettes, qui couvrent les 29% restants, proviennent de subsides wallons pour le financement du personnel et la construction des infrastructures ainsi que de la vente de certaines matières et des interventions d'organismes comme Recupel et Fost Plus.

66% du coût de traitement des déchets organiques par biométhanisation et des déchets ménagers résiduels par incinération sont intégrés dans la taxe-déchets

C'est la vente d'électricité produite à partir des déchets traités, les certificats verts, la vente de sacs organiques ainsi que des subsides wallons sur les infrastructures de traitement qui couvrent le tiers restant.

Et la prévention des déchets ?

La prévention est subsidiée à 60% des coûts, et ce, à hauteur de 0,60 centimes par an et par habitant. Le financement par les citoyens au travers de la taxe-déchets est de 40%.

En conclusion

Globalement, 22% du coût global de gestion des déchets des ménages est couvert par les recettes diverses et 78% par la taxe-déchets. Sans l'intervention des citoyens, sur 100 Kg de déchets, seuls 22 Kg pourraient être gérés. Et pour comparaison, si la taxe-déchets représente en moyenne 1 euro par an par habitant et par semaine, le gaz se situe entre 1,3 et 5,32 euros/semaine et l'électricité entre 5,3 et 7,98 euros/semaine.

Restauration des orgues à Anthée



L'administration communale vient de procéder à la restauration des orgues de l'église d'Anthée. Datant de 1980 et construit par le facteur d'orgues Thomas, cet instrument qui comprend 24 jeux est construit sur base du modèle des orgues néobaroques allemands.

La firme Thomas a produit des instruments pour des endroits prestigieux : la cathédrale de Monaco, les abbayes de Maredsous ou de Leffe, etc.

Pour l'anecdote, c'est Monsieur André Thomas lui-même qui a supervisé cette restauration, non sans une certaine émotion pour le créateur de l'instrument !

Véritable joyau de notre patrimoine, nous espérons que cet investissement permettra le redé-

ploiement d'activités musicales de qualité dans l'édifice. Dans cet objectif, un contact sera pris prochainement avec le conservatoire de Dinant.

Arnaud Gérard
Echevin du Patrimoine



Attendre un enfant et l'aider à grandir, ...

L'O.N.E. est un service universel, libre et gratuit, uniquement préventif et sur rendez-vous. Nous pouvons vous soutenir et vous accompagner dans votre rôle de parents.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, pour toute information contactez :
Anne-Cécile THIROT - 0497 905 777
Travailleur-Médico-Social ONE

CONSULTATIONS POUR ENFANTS 0-6 ANS au car sanitaire :

Tous les 3^e jeudis du mois

Le matin :

- 09h00 Hastière-Lavaux
- 10h30 Onhay
- 11h45 Sommière

L'après-midi :

- 13h00 Falaën
- 14h00 Anthée
- 15h00 Gérin

Entre deux consultations vous pouvez bénéficier de visites à Domicile

CYCLES MASSAGE BEBES (0 - 1 AN) :

- Nouveau cycle à Onhay : dates non communiquées
Salle de l'extrascolaire à Falaën - rue des Hayettes, 2
Inscription auprès de M^{me} Anne-Cécile THIROT au 0497 905 777
- Cycles en continu à la clinique CHD Dinant.
Inscription au secrétariat : 082 21 23 23

DEPISTAGES VISUELS POUR ENFANTS 2 À 3 ANS :

- Hastière (ancienne gare Hastière-Lavaux)
- Onhay (local extrascolaire à Falaën - Rue des Hayettes 2)
Inscription auprès de M^{me} Anne-Cécile THIROT au 0497 905 777

RAPPEL DE VACCINS : tout particulièrement pour les enfants âgés entre 5 et 7 ans

Les rappels de vaccins peuvent se faire :

- A la Consultation ONE
- Par votre Médecin Traitant
- Par le Pédiatre
- Via le PSE (Service de Promotion de la Santé de l'Enfant)

Ces différents services sont libres, gratuits, uniquement préventifs et organisés sur rendez-vous.

Artisan Glacien

« Les Lutins »

Meilleur artisan glacien
de Belgique



20 ans
d'expérience

Nommé au
Cocq de cristal

Petit restaurant
de gastronomie
multidisciplinaire

Glace

Bûchette individuelle
Bûche de Noël
Coeur de nouvel an
Traîneau

Les parfums proposés sont:

- Vanille/Chocolat
- Vanille/Moka
- Vanille/Spéculoos
- Vanille/Caramel
- Vanille/Framboise
- Lait d'amande/Caramel
- Lait d'amande/Framboise
- Lait d'amande/Spéculoos
- Omelette norvégienne

3,5 € / pers

4 € / pers

- La croquantine

(Vanille praline et son croquant) 4,5 € / pers

- La mûroise

(Vanille/mûroise/biscuit)

- Forêt noire

(Chocolat/griotte/lait d'amande)

4,5 € / pers

- Bûchette indiv:

- Option meringue sèche 4 € / pers
+0,5 € / pers

Sorbet

À partir de 10€ le litre

- Citron
- Orange
- Pomme
- Cuberdon
- Framboise
- Pêche de vigne
- Griotte
- Poire
- Mojito
- ...

Afin de vous servir au mieux,
nous vous demandons de passer
commande avant le:

- 20 décembre (Noël)
- 27 décembre (Nouvel an)

Pâtisserie
Praline

Glace
Sorbet

Pâtisserie

Bûche forêt noire 4 € / pers
Bûche fruits chantilly 3,50 € / pers
Bûche crème au beurre 3,50 € / pers

- Moka
- Chocolat
- Praline
- Spéculoos

Bûche bavaoise

- Framboise
- Chocolat et son croquant

4 € / pers

Cougnou et craquelin

- 100 gr
- 250 gr
- 500 gr

Afin de vous servir au mieux,
nous vous demandons de passer
commande avant le:

- 20 décembre (Noël)
- 27 décembre (Nouvel an)

Praline
«Chocolatier Belge»

Buyerre

Depuis 1909

LA PASSION DU CHOCOLAT



À partir du 3 janvier
galette des rois

Ouvert de 7h30 à 15h
les réveillons



Meilleur artisan glacien
de Belgique



Artisan Glacien « Les Lutins »

Place Docteur Jacques 10

5520 Anthée

kairtedenis@gmail.com

082 67 98 23





Service traiteur des réveillons du 24 et 31 décembre 2019

En ces jours de fêtes, composez votre menu vous-même !

Menu du Réveillon de Noël à 35 €

Menu du Réveillon de Nouvel An à 45€

NOËL
Commande avant le 22/12
Enlèvement 24/12 avant 17h

NOUVEL AN
Commande avant le 29/12
Enlèvement 31/12 avant 16h

Entrées

- ★ Filet turbot rôti au beurre noisette, risotto safrané au fromage Condor 14 €
- ★ Toast de foie gras maison et confit d'oignons rosés de Roscoff (Bretagne) 15 €
- ★ Verrine de mille-feuilles de saumon fumé, avocat, crevettes grises et billes de citron, chips de riz 13 €
- ★ Parmentier de lapereau, confit au soja et jeunes oignons, cube de thon mi-cuit 13 €
- ★ Bisque de homard et ses croûtons 7 €
- ★ Tartare de veau à l'huile de truffes et mesclun 13 €
- ★ Terrine de Gibier et accompagnements 12 €

Plats

- ★ Ballottine de volaille cuite à basse température sauce brune au pain d'épices et légumes frits 17 €
- ★ Papillote de filet de turbot aux petits légumes et citron confit 19 €
- ★ Suprême de volaille bio de Frumont aux champignons de nos bois, accompagnement 19 €
- ★ Civet de gibier aux airelles et légumes croquants, grenailles 19 €
- ★ Dos de saumon sur risotto crémeux au curry et légumes 19 €
- ★ Magret de canard à la mandarine et foie gras, spaghettis de légumes racines 19 €

Desserts

- ★ Bavaois chocolat léger et miroir passion en bûche, croquant caramel 7 €
- ★ Vacherin aux airelles et vanille, croquant chocolat et coulis chocolat 7 €
- ★ Bombe au chocolat et caramel beurre salé 7 €
- ★ Véritable mousse au chocolat 6 €

☞ Nos menus de Noël et Nouvel An sont disponibles sur Facebook et sur notre site web
 ✉ Abonnez vous à notre newsletter... Bons plans et menus : envoyez-nous votre e-mail !
 📅 Fermeture annuelle du 13 au 29 janvier 2020 inclus.

Le Walhère Roi

2020

Place Henri Collignon 11, 5520 Onhaye
 Réservations : 082.69.97.19 | www.le-walhere-roi.be

Julie & Brice
 et toute l'équipe
 vous souhaitent de
 merveilleuses fêtes
 et une très belle année !